

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

CABINET DU MINISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

MINISTER'S CABINET

000059

02 MARS 2020

DECISION N° _____/D/MINMIDT/IG du _____
PORTANT SUSPENSION D'UN PERSONNEL DE SES FONCTIONS

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
Vu le décret n°2012/432 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
Vu le décret n°2018/190 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le dossier de l'intéressé.
Considérant les nécessités de services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 108 du décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000, **Monsieur DJOULDE William, Cadre Contractuel d'Administration, Mle749 546-W**, Délégué Départemental des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Lom et Djerem est, à compter de la date de signature de la présente décision, suspendu de ses fonctions pour une durée de **trois(03) mois** pour manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelle.

Article 2 : Pendant la durée de sa suspension, l'intéressé n'est pas autorisé à se présenter au lieu de service et perdra le bénéfice de sa solde, à l'exception des allocations familiales.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINFOPRA(ATCR) ;
- MINFI(ATCR) ;
- MINMIDT/SG(ATI)
- MINMIDT/DAG(ATI)
- Prefet du Lom et Djerem(ATI)
- Intéressé/Dossier ;
- Chrono/Archives ;
- Affichage.



Gabriel Dodo Ndoké